

Le conflit du copyright

ou

Comment utiliser des images et des musiques dans mes documents ?

Introduction

On sait tous que les documents qu'on trouve sur internet sont soumis au droit d'auteur, selon des lois nationales ou internationales. Alors comment faire quand on veut ajouter une image de Gandhi ou une musique dans son diaporama ?

En fait, il y a 2 cas bien distincts :

Dans le premier cas, on a trouvé une photo ou on a une musique en tête, et on veut utiliser celle-là. Dans ce cas, il faudra demander le droit d'utiliser le document, et probablement payer pour.

On est dans un cas bien différent quand on a juste besoin de quelque chose qui donne telle ou telle ambiance, et qu'on ne sait pas trop par où commencer. Là, on peut se tourner vers des documents dont les auteurs sont plus partageurs. Il existe des manières de préciser un certain nombre d'usages autorisés « par défaut ».

Je veux cette photo !

Si vous avez déjà identifié le document précis que vous voulez utiliser et que vous avez retrouvé le détenteur des droits (l'auteur lui-même ou une agence de presse, une fondation, la bibliothèque du congrès américain...), alors vous devez chercher quels sont les droits sous lesquels le document est disponible. En général, il y a la mention « tous droits réservés ». Cela signifie que vous devez demander l'autorisation avant toute utilisation. Elle peut vous être accordée, plus ou moins facilement, de manière payante ou gracieuse, soit pour un usage général, soit dans un cadre précis « pour inclure dans telle vidéo, avec tel message, pour un usage non commercial, etc. ». C'est une sorte de contrat d'utilisation à signer avec le détenteur des droits.

C'est l'approche COPYRIGHT

D'une manière générale, chaque pays œuvre les droits d'auteur avec des règles plus ou moins similaires, mais propres au pays quand-même. Un certain temps après la mort de l'auteur, l'œuvre entre dans le domaine public, aucune restriction ne pèse plus sur le document.

De plus, presque tous les pays ont signé la Convention de Berne^[3], par laquelle il est prévu de faire respecter le droit d'auteur entre pays.

Mais, comme c'est lourd et fastidieux, et comme tout le monde ne pense pas que le plus important est de garder le contrôle sur ses documents ou d'interdire tout ce qui ne rapporte pas d'argent, de plus en plus d'artistes et d'amateurs proposent leurs œuvres selon une approche dite copyleft.

Je cherche telle ambiance...

Ici, c'est différent. Vous avez juste besoin d'une image ou d'une musique quelconque, qui doit illustrer ou accompagner votre message.

Dans ce cas, on va commencer par se tourner vers des documents qui sont déjà mis à disposition avec les conditions de licence qui vont bien.

Le COPYLEFT

Consiste à attacher à l'œuvre une licence qui précise un certain nombre d'usages que l'auteur vous autorise à faire de son œuvre sans avoir besoin de lui demander directement. Les usages les plus courants concernent

- l'utilisation **non commerciale** : vous pouvez utiliser librement ce document tant que ce n'est pas pour un usage commercial ;
- en général, une contrainte reste de **mentionner l'auteur** du document utilisé ;
- souvent, il vous sera demandé d'accorder **les mêmes autorisations** (licences) que l'auteur du document original avait accordées (principe de réciprocité typique du [logiciel libre](#)). Il faudra alors placer explicitement votre document sous la même licence lorsque vous le diffuserez ;
- pas de "dérive" : vous pouvez copier et diffuser son document tant que vous n'y apportez aucune modification. Ce qui **exclue** de l'intégrer dans votre propre création qui serait appelée *œuvre dérivée*. Laissez de côté tous les documents avec cette contrainte.

Tout cela ne signifie donc pas que l'auteur ait abandonné ses droits, ni que l'œuvre soit dans le domaine public, mais juste que, si l'on respecte les contraintes définies par l'auteur, on dispose déjà d'une grande liberté.

Si on choisit une œuvre en licence Creative Commons [1] avec la mention NC (utilisation non commerciale autorisée par défaut) on peut l'utiliser sans risque. En général elle est assortie des mention BY (citer l'auteur "par" qui elle a été réalisée) et SA (Share alike = on peut la faire circuler comme fichier sous les mêmes conditions de licence).

Évitez cependant les œuvres "No Derivs" qui ne permettent pas de modifier le document ou de l'incorporer dans un autre.

La licence "CC BY-NC-SA" est très répandue et correspond donc parfaitement à notre besoin (ou d'autres moins contraignantes).

Une licence "Art libre" est équivalente. [2]

Rechercher des images, aller sur flickr :

<http://www.flickr.com/creativecommons/>

à droite, vous avez un résumé rapide de ce que signifie chaque mention.

On cherche dans une des catégorie de licence parmi

<http://www.flickr.com/creativecommons/by-2.0/>

Rechercher de la musique, aller sur au-bout-du-fil :

<http://www.auboutdufil.com/index.php>

il y a plein de morceaux à écouter et à télécharger.

Voir aussi Magnatune

<http://www.magnatune.com/>

où l'on peut aussi chercher par style musical et trouver bien plus de musiques classiques dans leur interprétation normale.

Si ce site ne vous satisfait pas pleinement, beaucoup d'autres du même genre sont listés sur

<http://musique-legale.info/>

<http://rezal404.org/wikini/wakka.php?wiki=Mp3Legal>

Rechercher des vidéos

Malheureusement, YouTube et DailyMotion ne permettent pas de préciser une licence avec les vidéos

publiées comme le permet Flickr, et je ne connais aucun équivalent à rezal404 pour les vidéos.

Il existe un certain nombre de vidéothèques, de qualité variable, et les prix varient avec.

Une belle bibliothèque, attention aux copyright : ici sont mélangées les œuvres sous copyleft et copyright.

<http://www.archive.org/details/Integrat1960>

Sur Fotosearch il y a du choix, mais rien n'est gratuit, je crois

<http://www.fotosearch.fr/>

Rechercher des œuvres « libres » en divers formats

<http://search.creativecommons.org/>

<http://oeuvres.artlibre.org/>

Pour aller plus loin

[1] Les licences Creative commons : <http://fr.creativecommons.org/>

FAQ en français : http://fr.creativecommons.org/menu3/main_faqgen.htm

Une vidéo présentant le principe des CC :

http://www.dailymotion.com/relevance/search/licence/video/xn85a_licences-creative-commons_blog

La CC by-nc-sa intégrale : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/legalcode>

[2] La licence Art Libre et la copyleft attitude : <http://artlibre.org/>

[3] La convention de Berne http://www.wipo.int/treaties/fr/ip/berne/trtdocs_wo001.html#P19_187